



Bretagne rurale et urbaine
pour un développement
durable

Breizh ar maezloù ha maezkérel
evit an diorren padus



► Plessé (44)

Intégrer les citoyens dans une gouvernance partagée et participative

La nouvelle équipe municipale élue en 2020 porte un projet de gouvernance partagée afin d'articuler démocratie représentative et démocratie participative. Toutes les Commissions Municipales sont désormais ouvertes aux Plesséennes et Plesséens volontaires.

À Plessé, commune de 5280 habitants, située en Loire-Atlantique dans le territoire de Redon agglomération, les habitants sont invités depuis le début de ce nouveau mandat à participer activement à la vie communale. La participation citoyenne repose sur des règles fixées en amont dans une charte signée par chaque participant. Le conseil municipal reste garant et responsable des décisions prises. Chaque comité est animé par un binôme composé d'un adjoint et d'un ou deux délégués.

➤ Un mandat pour réfléchir

Ce projet de gouvernance partagée s'est construit sur le temps long et grâce au travail du collectif constitué en vue des élections de 2014. Tout au long du mandat précédent, les membres du collectif vont à la rencontre d'autres communes expérimentant les démarches participatives, comme Saillans dans la Drome, ou Monnières en Loire-Atlantique. Ils se forment également aux techniques et outils d'animations, de prise de décisions collectives. C'est d'ailleurs via un processus d'élection sans candidat qu'ils procèdent à la définition des compétences et qualités requises pour mener la liste et qu'ils identifient la personne qui en prendra la tête.

➤ Des comités consultatifs

Les traditionnelles commissions sont renommées « Comités Consultatifs » car elles sont désormais composées d'élus et de non-élus.



Les élus et VIP pour «Volontaires Investis à Plessé» du comité agriculture.

Ces derniers sont appelés les «VIP» pour «Volontaires Investis à Plessé» !

Tout habitant peut devenir VIP dès 14 ans en signant une charte d'engagement et de confidentialité et en s'engageant pour 1 an au sein d'un comité. La Charte d'engagement rappelle les valeurs humanistes et écologiques défendues par l'équipe municipale, et positionne **le développement durable et la résilience du territoire comme ligne directrice des travaux des comités**. Ces derniers s'inscrivent dans le long terme et s'appuient sur la co-construction et l'éducation populaire, dans un climat de bienveillance à l'égard de soi et d'autrui. La charte précise ensuite les conditions de la participation telles que l'engagement en

8 comités consultatifs

- Administration générale et gestion des ressources
- Vie associative, citoyenne, sport et culture
- Cohésion sociale, emploi et solidarité
- Développement économique, tourisme et attractivité
- Enfance et Jeunesse
- Santé et Bien-être
- Agriculture, alimentation et environnement
- Environnement et biodiversité, restauration et alimentation locale et bio
- Cadre de Vie et Transition Territoriale ■

terme d'assiduité et de durée minimale, mais aussi de confidentialité.

On distingue deux types de comités : **les comités permanents**, qui traiteront des affaires courantes, qui sont au nombre de 8 (voir encadré) et **les groupes projets**, qui développeront les grands projets structurants. par exemple "plan vélo et mobilité douce", "éclairage publique"

➤ Un cadre imposé...

Le cadre général est identique pour tous les comités (inscription à l'agenda d'une date et d'un ordre du jour, rédaction d'un compte-rendu accessible à tous les élus). La plus grande difficulté, indique Aurélie Mezière, est de savoir doser la communication : «on peut vite être dépassé ; on doit rester vigilant à bien partager un max d'infos sans pour autant noyer les gens ou les oublier».

➤...et une souplesse de fonctionnement

Si le cadre général est identique

“ Si la volonté est forte de mettre en place un fonctionnement plus « horizontal » au sein des comités consultatifs il ne faut pour autant pas oublier de bien formaliser le cadre dans lequel cela va s'inscrire ”



Aurélie Mezière
maire.

pour tous les comités chacun d'entre eux reste néanmoins souverain quant à son organisation en interne. Pour permettre une réelle prise en main des sujets par les participants, mais aussi afin de faire avancer les dossiers, les comités se réunissent sur une fréquence mensuelle avec un ordre du jour très opérationnel pour faire travailler les participants.

➤ Le conseil municipal revisité

«On a souhaité faire évoluer le fonctionnement du conseil municipal, qui ressemblait trop à une simple chambre d'enregistrement, mené par une seule et même tête, laissant



Atelier citoyen.

peu la parole à tous. On a instauré un gardien de la démocratie, élu désigné par le conseil municipal».

N'importe quel élu peut le solliciter pour soumettre à un vote à bulletin secret un des sujets à l'ordre du jour, la demande est anonyme. Au début du CM, la maire demande au gardien de la démocratie si des sujets seront votés à bulletin secret.

Le Bureau du CM se réunit une fois par semaine et invite le DGS tout ou partie de la réunion. Il est uniquement ouvert aux membres élus de la majorité.

➤ Le conseil municipal reste garant des décisions

“Rien ne se décide en comité, mais tout s'y prépare activement” explique Thierry Lohr, adjoint à l'urbanisme, cadre de vie et transition territoriale. Ainsi chaque comité prépare les dossiers qui lui incombent et fait des propositions au **Conseil Municipal qui reste l'instance de décision**. Cette proposition d'implication citoyenne connaît un franc succès. Depuis le début de mandat 120 VIP ont rejoint l'équipe municipale au sein des comités participatifs. ■



Carte mentale du fonctionnement démocratique à Plessé

CONTACT :

Aurélie Mezière, maire / 02 44 04 02 75 / aurelie.meziere@mairie-plesse.fr

Cette fiche a été réalisée avec le soutien de :

